

APPEL À PROJETS ÉCOLOGIQUES

Ensemble semons des lendemains plus verts !

À vous de jouer !

“ Une idée pour rendre votre ville plus écologique ?
Proposez-nous votre projet et, ensemble, réalisons-le ! ”

Credit photo David Desdoux



Saint-Fons



APPEL À PROJETS ÉCOLOGIQUES



À VOUS DE JOUER !

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Préambule

Chaque personne voit autour d'elle des choses qu'elle souhaiterait améliorer, créer, façonner et ainsi avoir une action positive sur l'environnement dans lequel nous vivons.

Notre ville a besoin d'actions écologiques fortes et portées par tous, afin d'apporter une qualité de vie améliorée à ses habitants.

C'est ici que vous entrez en jeu !

Cet appel à projet vous donne la possibilité de mettre en place vos idées qui, une fois réalisées en partenariat avec la mairie, viendront directement impacter votre rue, votre quartier, votre ville... votre environnement de vie.

Que ce soit pour travailler sur la végétalisation, le retour des écosystèmes et de la faune urbaine, la réduction des pollutions et des déchets, la lutte contre les îlots de chaleur, la tâche est grande et chacun est riche de ses idées et de ses propositions pour améliorer notre ville et en faire un lieu plus agréable, et plus sain.

À vos idées !

La commission extra-municipale environnement composée d'habitants de la ville choisira les projets qu'elle souhaitera soutenir. Proposez un projet que vous souhaiteriez mettre en œuvre, grâce au bulletin de participation et déposez-le sur internet ou en mairie.

Saint-Fons se transforme. Soyons tous acteurs de cette transformation.

ARTICLE 1 : LE PRINCIPE

L'appel à projets écologiques est financé sur le budget de la commune. Il permet à un habitant âgé de 9 ans minimum, un collectif d'habitants ou une classe de Saint-Fons, de proposer des projets d'intérêt général et écologique. Pour chaque projet, une personne est désignée pour le représenter : le porteur de projet. Celui-ci doit être sainfoniard et majeur. Cet appel à projets constitue un coup de pouce, qui doit permettre de rendre possibles des initiatives d'habitants.

ARTICLE 2 : LE TERRITOIRE

L'appel à projets porte sur le territoire de la commune, à l'échelle d'une rue, d'un quartier ou de toute la ville.

Par quartier, on entend : ARSENAL, CARNOT-PARMENTIER, CENTRE, CHASSAGNON, CLOCHETTES, VALLÉE DE LA CHIMIE.

ARTICLE 3 : LE MONTANT AFFECTÉ

L'enveloppe initiale est de 5 000 €. Elle pourra être réévaluée chaque année. Chaque projet peut prétendre à 2 000 € maximum.

ARTICLE 4 : LES CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Un projet peut concerner tous les domaines (environnement, éducation, sports, culture, solidarité, aménagement de l'espace public, etc), à condition de s'inscrire dans la transition écologique.

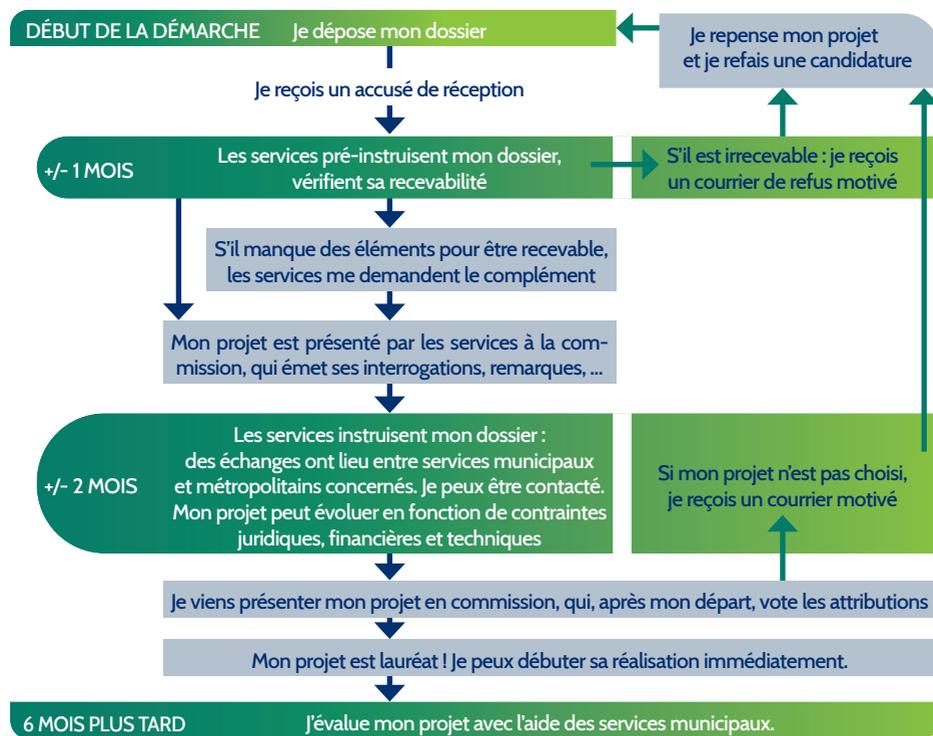
Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

- ◆ Relève du champ des compétences de la Ville de Saint-Fons
- ◆ Est localisé sur le territoire communal
- ◆ Est d'intérêt général et à visée collective
- ◆ Répond à au moins un des enjeux de la transition écologique¹
- ◆ Le montant demandé est inférieur ou égal à 2 000 €
- ◆ Garantit une autonomie de fonctionnement (coûts peu à pas récurrents)
- ◆ Peut être évalué juridiquement, techniquement et financièrement
- ◆ Présente un descriptif, un visuel et une estimation du coût
- ◆ Est techniquement réalisable

¹Les enjeux de la transition écologique sont :

- *Préserver la biodiversité, valoriser notre patrimoine naturel et paysager,*
- *Engager la transition énergétique, participer à la lutte contre le changement climatique,*
- *Economiser les ressources, favoriser le réemploi,*
- *Réduire les diverses pollutions pour la santé et l'environnement*
- *Produire, consommer et travailler autrement*

ARTICLE 5 : LE CALENDRIER*



ARTICLE 6 : LE DÉTAIL DES ÉTAPES

Étape 1 :

Vous avez une idée, déposez votre projet

Dossier de candidature à retrouver :

- Sur la page de l'appel à projets du site internet de la Ville (Cadre de Vie – Environnement)
- À l'accueil de la Mairie.

Le dossier de candidature doit contenir un bulletin de participation, un budget provisoire et des visuels permettant de se représenter le projet. Un accompagnement est possible pour le montage du dossier.

Dépôt du dossier à l'accueil ou sur : environnement@saint-fons.fr

Étape 2 :

Votre projet est pré-instruit (+/- 1 mois)

Les services municipaux vérifient que le projet est recevable, selon les critères définis dans l'article 4 du présent règlement, et en informent le porteur de projet.

**Les délais sont donnés à titre indicatif et dépendront du calendrier des commissions.*

Étape 3 :

Votre projet est présenté à la Commission

La liste des candidats recevables est présentée par le service à la Commission. La Commission peut adresser ses interrogations aux services qui feront le lien avec les porteurs de projet. Cette étape doit faciliter l'instruction et le vote futur.

Étape 4 :

Votre projet est instruit par les services (+/- 2 mois)

Les services étudient la faisabilité technique, juridique et financière du projet. Les porteurs de projets sont associés à cette instruction et seront contactés à cette étape. Ils doivent rester joignables. Il est possible que le projet subisse des transformations à cette étape.

Étape 5 :

La Commission choisit les projets reçus

Le porteur vient soutenir son projet devant la Commission. Ensuite, un vote, est organisé au sein de la Commission. Si le porteur est membre, il ne participe pas au vote. Une liste des projets retenus sera établie et présentée à M. le Maire, à l'issue de la réunion.

Étape 6 :

Nous réalisons ensemble votre projet

Chaque projet retenu à l'issue du vote pourra démarrer dès validation. Le financement des projets se fait par le biais de bons de commande édités par la Ville, à partir des devis fournis par le porteur.

Étape 7 :

Nous suivons et évaluons votre projet (+6 mois)

Un bilan de l'action est produit par le porteur de projet avec l'aide des services municipaux afin d'en évaluer la bonne réalisation et les impacts.

Pour tout renseignement ou aide au montage de projet :

Mairie de Saint-Fons, service environnement

1 Place Roger Salengro 69190 SAINT-FONS

www.saint-fons.fr

environnement@saint-fons.fr

04 26 72 65 00



APPEL A PROJETS CITOYENS ET ECOLOGIQUES BULLETIN DE PARTICIPATION



Une idée, une envie pour une ville plus **écologique** ?
Faites vos propositions et , ensemble, réalisons-le !

Dépôt du dossier en mairie ou par mail à environnement@saint-fons.fr

1. GENERALITES

Périmètre du projet :

- Une rue, laquelle :
- Un quartier, lequel :
- La commune de Saint-Fons

Titre du projet :

Lieu ou adresse :

Date et durée :

Description détaillée :

2. COORDONNÉES

(si participation à plusieurs, préciser le représentant et joindre une liste)

NOM Prénom :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Je suis : Un citoyen

Un représentant de collectif citoyen ou d'une classe

Une association

3. À PROPOS DE MON PROJET

Estimation du budget (joindre des devis si possible) :

Origine du projet : Comment est né votre projet, depuis quand le préparez-vous ?





Public cible : à qui s'adresse votre projet ?

Partenariat : si vous en avez, quels sont vos partenaires, comment sont-ils impliqués ?

Etat d'avancement : Quelles démarches avez-vous déjà entreprises ?



Objectifs généraux : En quoi votre projet participe-t-il à l'intérêt général ?



Objectifs spécifiques : A quels enjeux de la transition écologique le projet répond-il ? Quels bénéfices attendus ?

Je joins au dossier :

- Un plan, schéma ou croquis du projet
- Un ou des devis justifiant le coût estimatif